



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

981.0-5 – EUROF 2/12

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par notification «EUROF 1/12» du 11 janvier 2012, le dépositaire a communiqué aux Etats parties que la modification de l'article 18 alinéa 2 des Statuts, décidée lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'EUROFIMA du 16 décembre 2011, deviendrait applicable le 11 avril 2012, sauf opposition formulée par le Gouvernement de l'Etat du siège.

Le Conseil fédéral suisse ne s'est pas opposé à ces modifications. Celles-ci seront dès lors applicables à partir du 11 avril 2012.

La présente notification est faite par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Berne, le 12 avril 2012

